

VILLE DE JARNAC (Charente)

---

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JARNAC

**Séance du 29 mars 2022**

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Jarnac, dûment convoqué le vingt-deux mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Jarnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GESSE, Maire.*

**Étaient présents**

M. Philippe GESSE, Maire, M. Christophe ROY, Mme Marie-Christine BRAUD, M. Claude CHARRIER, Mme Camille LEGAY, adjoint(e)s au Maire, Mme Elisabeth PILLOT, M. Jean-Noël FORGIT, Mme Marie FORGIT, M. Michel CORNEILLE, Mme Catherine BENOIT, M. Sébastien BROTIER, M. Aloïs PRUDENT, Mme Natacha VIGNERIE, M. Pascal BRIDIER, Mme Nadine GALTEAU, M. Hubert COMIN, M. Jérôme ROYER, Mme Malika PERRIER, M. Jean-Louis BARGAIN, Mme Odile PREVOTEAU, Mme Catherine PARENT, conseillers municipaux.

**Absents représentés**

M. Pierre DEMONT, pouvoir à M. Claude CHARRIER  
Mme Ornella LAMBERTI, pouvoir à M. Aloïs PRUDENT  
Mme Catherine DEMAY, pouvoir à Mme Nadine GALTEAU  
M. Philippe JOLY, pouvoir à Mme Catherine BENOIT  
Mme Marielle METAIS, pouvoir à Mme Elisabeth PILLOT  
Mme Josette LEHELLE, pouvoir à Mme Natacha VIGNERIE

*M. Jean-Noël FORGIT est nommé Secrétaire.*

---

**Ordre du jour**

1. Fixation des taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour 2022
2. Subventions municipales 2022
3. Comptes de gestion 2021
4. Budget Principal - Compte administratif 2021
5. Budget Annexe - Maison de Santé - Compte administratif 2021
6. Budget Annexe - Transport collectif - Compte administratif 2021
7. Budget Annexe - Extension du lotissement Saute-Ageasse - Compte administratif 2021
8. Budget Annexe - Extension 2 du lotissement Saute-Ageasse - Compte administratif 2021
9. Budget Principal - Affectation des résultats 2021
10. Budget Annexe - Maison de Santé - Affectation des résultats 2021
11. Budget Annexe - Transport collectif - Affectation des résultats 2021
12. Budget Annexe - Extension du lotissement Saute-Ageasse - Affectation des résultats 2021
13. Budget Annexe - Extension 2 du lotissement Saute-Ageasse - Affectation des résultats 2021
14. Budget primitif 2022
15. Budget Annexe - Maison de Santé - Budget primitif 2022
16. Budget Annexe - Transport collectif - Budget primitif 2022

17. Budget Annexe - Extension du lotissement Saute-Ageasse - Budget primitif 2022
18. Budget Annexe - Extension 2 du lotissement Saute-Ageasse - Budget primitif 2022
19. Travaux effectués en régie - Imputation en section investissement - Budget primitif 2022
20. Grand-Cognac - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des opérations de mise en conformité dans les écoles de la commune de Jarnac
21. Création d'un emploi permanent - Service administratif
22. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
23. Création de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - Services Techniques
24. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - Musée
25. Convention avec l'association des Moniteurs de la Police de la Fonction Publique Territoriale pour la formation à l'entraînement au maniement des bâtons de police, générateurs aérosols incapacitants ou lacrymogènes et techniques professionnelles d'intervention pour les agents de la police municipale
26. Approbation de la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la Ville
27. Subvention à l'Association Arts Jarnac Festival
28. Tarifs spectacle de Stand-Up (Humour) - Samedi 11 juin 2022
29. Demande de subvention - Spectacle de Stand-Up (Humour) - Samedi 11 juin 2022

***DÉLIBÉRATION 2022-03-01 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022***

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de délibérer au sujet de la fixation des taux d'imposition des 2 taxes locales pour 2022.

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du budget, il a été proposé de reconduire en 2022 les taux appliqués en 2021, à savoir :

	Taux Communaux 2021	Variation des taux proposée pour 2022	Taux Communaux proposés pour 2022
Taxe foncière (bâti)	43,25%	0 %	43,25%
Taxe foncière (non bâti)	46,77%	0 %	46,77%

Produit attendu 2022 : 1.808.466,00 euros/contributions directes et 209.312,00 euros/compensation au titre des exonérations des taxes foncières, soit un total de 2.017.778,00 euros.

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les taux d'imposition des 2 taxes locales pour 2022 tels que décrits ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION 2022-03-02 – SUBVENTIONS MUNICIPALES 2022**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de délibérer au sujet des subventions 2022 et de procéder à un vote global sur l'ensemble des subventions aux associations et autres personnes de droit privé, exception faite de celles où un (ou des) conseiller(s) municipal(aux) a (ont) un intérêt.

<b>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</b>	<b>2022</b>
--	-------------

Comité Œuvres Sociales Jarnac	2 500,00 €
Comité Œuvres Sociales Jarnac - subvention animation	800,00 €
UNC section de Jarnac	225,00 €
ACPG CATM	225,00 €
889ème section SNEEM	225,00 €
FNACA	225,00 €
<b>Total subventions commission affaires générales</b>	<b>4 200,00 €</b>

ACIA - Commerçant-Indust-Artisant	3 000,00 €
Aide installation nouveaux commerces	12 600,00 €
<b>Total subventions commission Economie</b>	<b>15 600,00 €</b>

Comité de jumelage	1 600,00 €
Comité de jumelage Exceptionnelle	2 000,00 €
<b>Total subventions commission Communication</b>	<b>3 600,00 €</b>

Chorale Guirlande en Soloire	450,00 €
Cinémaniacs jarnacais	450,00 €
GREH	300,00 €
Jarnac Art	450,00 €
La Part des Anges	450,00 €
Les Amis de l'Orgue Saint-Pierre Jarnac	450,00 €
Nos artistes en herbe	450,00 €
Arts Jarnac Festival	450,00 €
Arts Jarnac Festival - subvention exceptionnelle	500,00 €
Les 3 Coups de Jarnac	20 000,00 €
<b>Total subventions commission Culture</b>	<b>23 950,00 €</b>

APE Kergomard	400,00 €
APE Ecole maternelle C Debussy	400,00 €
APE Ferdinand Buisson	400,00 €

APEL de l'ensemble scolaire Saint-Pierre	400,00 €
Maison familiale et rurale de Jarnac	200,00 €
OGEC Ecoles Catholiques de Jarnac	5 700,00 €
<b>Total subventions commission Education</b>	<b>7 500,00 €</b>

Amicale des donneurs de sang bénévoles de Jarnac et environs	150,00 €
Amicale Sapeurs-pompiers	300,00 €
Banque alimentaire	600,00 €
Croix-Rouge française	600,00 €
France ADOT	100,00 €
Médecins du Monde	550,00 €
Les Mouettes rieuses	250,00 €
Restos du cœur	1 200,00 €
AFM Téléthon	200,00 €
Visite malades dans Ets Hospitaliers / VMEH	150,00 €
<b>Total subventions commission Sociale</b>	<b>4 100,00 €</b>

Amis Forme Pays Jarnacais	530,00 €
Association cycliste Jarnac Aigre Rouillac ACJAR	510,00 €
Association cycliste Jarnac Aigre Rouillac ACJAR-14 Juillet	500,00 €
Association cycliste Jarnac Aigre Rouillac ACJAR-Nocturne	1 500,00 €
Association Jarnac Sports	1 000,00 €
Association Jarnac Sports - aide formation 1ers secours	1 100,00 €
Association Jarnac Sports - aide encadrement	800,00 €
Association Jarnac Sports-Pass'sports	1 800,00 €
Association Sportive Collège Jean Lartaut	300,00 €
Association Sportive collège St Pierre	200,00 €
Jarnac Athlétisme	2 460,00 €
Jarnac Athlétisme - aide à encadrement	3 000,00 €
Jarnac Sports Basket Ball	2 740,00 €
Club Jarnacais de Savate / Boxe française	330,00 €
Le Chabot Jarnacais	270,00 €
Jarnac Sports Football	6 230,00 €
Jarnac Sports Football - aide à encadrement	3 000,00 €
Jarnac Sports Football - Tournoi P Guicheteau	2 000,00 €
Jarnac Sports Gymnastique	4 780,00 €
Jarnac Sports Gymnastique - aide encadrement	3 000,00 €
Gymnastique Volontaire	1 300,00 €
Association des arts martiaux - Jarnac Karaté Do	750,00 €

Ker Seize	300,00 €
Marathon du Cognac - animation	14 000,00 €
MD Dance	300,00 €
Musculation Jarnacaise	900,00 €
Jarnac Sports Pétanque	660,00 €
Société colombophile Pigeon Jarnacais	100,00 €
Les Randonneurs du Jarnacais	1 150,00 €
Roby Roller Club - aide frais local	200,00 €
Racing Club de Jarnac / Rugby	2 940,00 €
Société de Chasse Jarnac-Les Métairies	350,00 €
Société des courses de chevaux	2 000,00 €
Société des courses de chevaux - animations	400,00 €
Société des courses de chevaux - aide loyers	600,00 €
Société des courses de chevaux - paris hippiques	2 487,00 €
Tennis Club Jarnac	3 340,00 €
Vélo-Club Jarnacais	500,00 €
Vieux Volants Jarnacais	300,00 €
Vieux Volants Jarnacais - Concours	1 000,00 €
Jarnac VTT	1 530,00 €
Société Canine de Cognac	100,00 €
<b>Total subventions commission Sports</b>	<b>71 257,00 €</b>

Prévention routière	100,00 €
Ravalements de façades	25 000,00 €
<b>Total subventions commission Travaux</b>	<b>25 100,00 €</b>

<b>TOTAL toutes commissions</b>	<b>155 307,00 €</b>
---------------------------------	---------------------

Le montant de l'ensemble de ces subventions s'inscrit dans le montant voté au budget 2022.

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

***DÉLIBÉRATION 2022-03-03 : COMPTE DE GESTION 2021***

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021, les budgets annexes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et

celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire a proposé de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et propose de donner quitus à Monsieur le Receveur du Trésor Public.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et propose de donner quitus à Monsieur le Receveur du Trésor Public.

<b>DÉLIBÉRATION 2022-03-04 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>
--

Le Conseil Municipal de Jarnac, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CORNEILLE, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 sous le mandat de Monsieur Philippe GESSE, en sa qualité de Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **A DONNÉ ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2021 lequel peut se résumer ainsi :

<b>1. <u>Section de fonctionnement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	4 071 870,56 €
Recettes de l'exercice	4 192 296,05 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>121 055,49 €</b>
Résultat reporté (N-1)	811 787,17 €
<b><u>Excédent d'exploitation cumulé (A)</u></b>	<b>932 842,66 €</b>
<b>2. <u>Section d'investissement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	2 441 757,83 €
Recettes de l'exercice	1 955 341,45 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-486 416,38 €</b>
Résultat reporté (N-1)	474 838,95 €
<b><u>Résultat d'investissement cumulé (B)</u></b>	<b>-11 577,43 €</b>

3. Résultat(A+B)	<b>921 265,23 €</b>
Restes à réaliser dépenses	873 110,00 €
Restes à réaliser recettes	405 097,48 €
<u>Solde des restes à réaliser (C)</u>	<b>- 468 012,52 €</b>
<b>4. Résultat global (A+B+C)</b>	<b><u>453 252,71 €</u></b>

- **A CONSTATÉ** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser ;
- **A ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à la majorité des membres présents (4 contre et 1 abstention), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du Budget général tel qu'il est décrit ci-dessus.

***DÉLIBÉRATION 2022-02-05 : FINANCES – BUDGET ANNEXE – MAISON DE SANTÉ – COMPTE ADMINISTRATIF 2021***

Le Conseil Municipal de Jarnac, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CORNEILLE, Adjoint au Maire, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Maison de Santé, sous le mandat de Monsieur Philippe GESSE, en sa qualité de Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **A DONNÉ ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe de la maison de santé lequel peut se résumer ainsi :

1) <u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	66 339,83 €
Recettes de l'exercice	174 853,92 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>108 514,09 €</b>
Résultat reporté (N-1)	4 806,50 €
<b><u>Excédent d'exploitation cumulé (A)</u></b>	<b>113 320,59 €</b>
2) <u>Section d'investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	387 551,16 €
Recettes de l'exercice	1 071 753,81 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>684 202,65 €</b>
Résultat reporté (N-1)	- 766 022,72 €
<b><u>Résultat d'investissement cumulé (B)</u></b>	<b>- 81 820,07 €</b>
	-
3) Résultat (A+B)	31 500,52 €
Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €

<u>Solde des restes à réaliser (C)</u>	0 €
<b>4) Résultat global (A+B+C)</b>	<b><u>31 500,52 €</u></b>

- **A CONSTATÉ** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser ;
- **A ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du Budget annexe de la Maison de Santé tel qu'il est décrit ci-dessus

***DÉLIBÉRATION 2022-03-06 : FINANCES – BUDGET ANNEXE – TRANSPORT COLLECTIF – COMPTE ADMINISTRATIF 2021***

Le Conseil Municipal de Jarnac, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CORNEILLE, Adjoint au Maire, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe transport collectif, sous le mandat de Monsieur Philippe GESSE, en sa qualité de maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **A DONNÉ ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe transport collectif lequel peut se résumer ainsi :

<u>1. Section de fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	6 153,08 €
Recettes de l'exercice	3 000,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 3 153,08 €</b>
Résultat reporté (N-1)	4 936,15 €
<b><u>Excédent d'exploitation cumulé (A)</u></b>	<b>1 783,07 €</b>
<u>2. Section d'investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	0 €
Recettes de l'exercice	2 616,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 616,00 €</b>
Résultat reporté (N-1)	2 616,00 €
<b><u>Résultat d'investissement cumulé (B)</u></b>	<b>5 232,00 €</b>
<u>3. Résultat(A+B)</u>	
	<b>7 015,07 €</b>
Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €
<u>Solde des restes à réaliser (C)</u>	<b>0 €</b>
<b>4. Résultat global (A+B+C)</b>	<b><u>7 015,07 €</u></b>

- **A CONSTATÉ** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser ;
- **A ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe – transport collectif, tel qu'il est décrit ci-dessus.

<b>DÉLIBÉRATION 2022-03-07 : FINANCES - BUDGET ANNEXE – EXTENSION DU LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>
--

Le Conseil Municipal de Jarnac, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CORNEILLE, Adjoint au Maire, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe extension du lotissement Saute-Ageasse, sous le mandat de Monsieur Philippe GESSE, en sa qualité de maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **A DONNÉ ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe de l'extension du lotissement Saute –Ageasse lequel peut se résumer ainsi :

<u>1 Section de fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	5 880,00 €
Recettes de l'exercice	62 731,52 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>56 851,52 €</b>
Résultat reporté (N-1)	525 183,16 €
<b><u>Excédent d'exploitation cumulé (A)</u></b>	<b>582 034,68 €</b>
<u>2 Section d'investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	802 940,00 €
Recettes de l'exercice	0 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 802 940,00 €</b>
Résultat reporté (N-1)	146 938,11 €
<b><u>Résultat d'investissement cumulé (B)</u></b>	<b>- 656 001,89 €</b>
<b>3. Résultat (A+B)</b>	<b>- 73 967,21 €</b>
Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €
<b><u>Solde des restes à réaliser (C)</u></b>	<b>0 €</b>
<b>4. Résultat global (A+B+C)</b>	<b>- 73 967,21 €</b>

- **A CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser ;
- **A ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du Budget annexe de l'extension du lotissement Saute-Ageasse tel qu'il est décrit ci-dessus.

<b>DÉLIBÉRATION 2022-03-08 : FINANCES – BUDGET ANNEXE – EXTENSION 2 LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>
---

Le Conseil Municipal de Jarnac, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CORNEILLE, Adjoint au Maire, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe extension 2 du lotissement Saute-Ageasse, sous le mandat de Monsieur Philippe GESSE, en sa qualité de maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **A DONNÉ ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe de l'extension 2 du lotissement Saute –Ageasse lequel peut se résumer ainsi :

<u>1 Section de fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	236 830,62 €
Recettes de l'exercice	236 830,62 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0 €</b>
Résultat reporté (N-1)	0 €
<b><u>Excédent d'exploitation cumulé (A)</u></b>	<b>0 €</b>
<u>2 Section d'investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	236 830,62 €
Recettes de l'exercice	0 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 236 830,62 €</b>
Résultat reporté (N-1)	0 €
<b><u>Résultat d'investissement cumulé (B)</u></b>	<b>- 236 830,62 €</b>
<b>3. Résultat (A+B)</b>	<b>- 236 830,62 €</b>
Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €
<b><u>Solde des restes à réaliser (C)</u></b>	<b>0 €</b>
<b>4. Résultat global (A+B+C)</b>	<b>- 236 830,62€</b>

- **A CONSTATÉ** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser ;

- **A ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du Budget annexe de l'extension 2 du lotissement Saute-Ageasse tel qu'il est décrit ci-dessus.

<b>DÉLIBÉRATION 2022-03-09 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021</b>
---

Après l'approbation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 où apparaît :

- un excédent d'exploitation cumulé de **932 842,66 €**

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1	811 787,17 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2021 (excédent)	121 055,49 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé (A)</b>	<b>932 842,66 €</b>

- un déficit d'investissement cumulé de **11 577,43 €**

Excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1	474 838,95 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 (déficit)	-486 416,38 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b>	<b>-11 577,43 €</b>

Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser de **468 012,52 €**

Restes à réaliser en dépenses	873 110,00 €
Restes à réaliser en recettes	405 097,48 €
<b>Solde des restes à réaliser (déficit)</b>	<b>- 468 012,52 €</b>

Monsieur le Maire a indiqué qu'il y a lieu de satisfaire un besoin en financement de la section d'investissement de **479 589,95 €**.

Dès lors, Monsieur le Maire a proposé d'affecter les résultats comme suit :

Affectation en section d'investissement au 1068 sur l'exercice 2021	479 589,95 €
Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2021 (excédent)	453 252,71 €
Report en investissement au 001 sur l'exercice 2021 (déficit)	1 577,43 €

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget général 2021 telle que décrite ci-dessus.

**BUDGET COMMUNE**  
**Exécution budgétaire 2021 - affectation des résultats (en €)**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement 2021	-4 071 870,56	Résultat de fonctionnement 2021 (RF-DF)	121 055,49
Recettes fonctionnement 2021	4 192 926,05	Résultat antérieur reporté 002 (au 31/12/2020)	811 787,17
Résultat fonctionnement 2021 (RF-DF)	121 055,49	Résultat cumulé de fonctionnement	932 842,66

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses investissement 2021	-2 441 757,83	Solde d'exécution 2021 (RI-DI)	-486 416,38
Recettes investissement 2021	1 955 341,45	Solde d'exécution antérieur reporté 001 (au 31/12/2020)	474 838,95
Solde investissement 2021 (RI-DI)	-486 416,38	Solde d'exécution cumulé d'investissement	-11 577,43
RAR Dépenses 2021	-873 110,00	Solde d'exécution cumulé d'investissement	-11 577,43
RAR Recettes 2021	405 097,48	RAR (R-D)	-468 012,52
Total RAR	-468 012,52	besoin de financement en investissement	-479 589,95
		Report 002 - section de fonctionnement recettes	453 252,71
		Report 001 - section d'investissement dépenses	-11 577,43
		Besoin de financement en investissement /Affectation au 1068	479 589,95

***DÉLIBÉRATION 2022-03-10 : FINANCES – BUDGET ANNEXE – MAISON DE SANTÉ – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021***

Après l'approbation du compte administratif du budget annexe de la maison de santé de l'exercice 2021 où apparaît :

➤ un excédent d'exploitation cumulé de **113 320,59 €**

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1	4 806,50 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2021 (excédent)	108 514,09 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé (A)</b>	<b>113 320,59 €</b>

➤ un déficit d'investissement cumulé de **-81 820,07 €**

Déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 766 022,72 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 (excédent)	684 202,65 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b>	<b>-81 820,07 €</b>

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de satisfaire un besoin en financement de la section d'investissement de **98 722,70 €**.

Dès lors, Monsieur le Maire a proposé d'affecter les résultats comme suit :

Affectation en section d'investissement au 1068 sur l'exercice 2022	<b>98 722,70 €</b>
Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2022 (excédent)	14 597,89 €
Report en investissement au 001 sur l'exercice 2022 (déficit)	81 820,07 €

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe de la maison de santé 2021 telle que décrite ci-dessus.

**BUDGET MAISON DE SANTÉ**  
**Exécution budgétaire 2021 - affectation des résultats (en €)**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement 2021	-66 339,83
Recettes fonctionnement 2021	174 853,92
<b>Résultat fonctionnement 2021 (RF-DF)</b>	<b>108 514,09</b>

Résultat de fonctionnement 2021 (RF-DF)	108 514,09
Résultat antérieur reporté 002 (au 31/12/2020)	4 806,50
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>113 320,59</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses investissement 2021	-387 551,16
Recettes investissement 2021	1 071 753,81
<b>Solde investissement 2021 (RI-DI)</b>	<b>684 202,65</b>

Solde d'exécution 2021 (RI-DI)	684 202,65
Solde d'exécution antérieur reporté 001 (au 31/12/2021)	-766 022,72
<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>-81 820,07</b>

RAR Dépenses 2021	0,00
RAR Recettes 2021	0,00
<b>Total RAR</b>	<b>0,00</b>

Solde d'exécution cumulé d'investissement	-81 820,07
RAR (R-D)	0,00
<b>Solde</b>	<b>-81 820,07</b>

Montant remboursement capital des emprunts 2021	-386 128,35
FCTVA	286 355,65
Recettes amortissement des immobilisations 2021	1 050,00
<b>besoin de financement en investissement</b>	<b>-98 722,70</b>

Besoin de financement en investissement /Affectation au 1068	98 722,70
Report 002 - section de fonctionnement recettes	14 597,89
Report 001 - section d'investissement dépenses	-81 820,07

***DÉLIBÉRATION 2022-03-11 – FINANCES – BUDGET ANNEXE – TRANSPORT COLLECTIF – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021***

Après l'approbation du compte administratif du budget annexe transport collectif de l'exercice 2021 où apparaît :

➤ un excédent d'exploitation cumulé de **1 783,07 €**

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1	4 936,15 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2021 (déficit)	-3 153,08 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé (A)</b>	<b>1 783,07 €</b>

➤ un excédent d'investissement cumulé de **5 232,00 €**

Déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1	2 616,00€
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 (excédent)	2 616,00 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b>	<b>5 232,00 €</b>

Compte tenu du solde nul des restes à réaliser.

Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0 €</b>

Monsieur le Maire a indiqué qu'il n'y a pas lieu de satisfaire un besoin en financement de la section d'investissement.

Dès lors, Monsieur le Maire a proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2021 (excédent)	1 783,07 €
Report en investissement au 001 sur l'exercice 2021 (excédent)	5 232,00 €

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe – transport collectif 2021 telle que décrite ci-dessus.

## BUDGET TRANSPORT COLLECTIF

### Exécution budgétaire 2021 - affectation des résultats (en €)

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement 2021	-6 153,08
Recettes fonctionnement 2021	3 000,00
<b>Résultat fonctionnement 2021 (RF-DF)</b>	<b>-3 153,08</b>

Résultat de fonctionnement 2021 (RF-DF)	-3 153,08
Résultat antérieur reporté 002 (au 31/12/2020)	4 936,15
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>1 783,07</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses investissement 2021	0,00
Recettes investissement 2021	2 616,00
<b>Solde investissement 2021 (RI-DI)</b>	<b>2 616,00</b>

Solde d'exécution 2021 (RI-DI)	2 616,00
Solde d'exécution antérieur reporté 001 (au 31/12/2020)	2 616,00
<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>5 232,00</b>

Report 002 - section de fonctionnement recettes	1 783,07
Report 001 - section d'investissement recettes	5 232,00
Besoin de financement en investissement /Affectation au	0,00

### DÉLIBÉRATION 2022-03-12 – FINANCES – BUDGET ANNEXE – EXTENSION DU LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Après l'approbation du compte administratif du budget annexe extension du lotissement Saute-Ageasse de l'exercice 2021 où apparaît :

- un excédent d'exploitation cumulé de **582 034,68 €**

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1	525 183,16 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2021 (excédent)	56 851,52 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé (A)</b>	<b>582 034,68 €</b>

- un déficit d'investissement cumulé de **656 001,89 €**

Excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1	146 938,11 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 (déficit)	- 802 940,00 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b>	<b>- 656 001,89 €</b>

Compte tenu du solde nul des restes à réaliser.

Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0 €</b>

Monsieur le Maire a indiqué qu'il n'y a pas lieu de satisfaire un besoin en financement de la section d'investissement.

Dès lors, Monsieur le Maire a proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2021 (excédent)	582 034,68 €
Report en investissement au 001 sur l'exercice 2021 (déficit)	- 656 001,89 €

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe – extension du lotissement Saute-Ageasse 2021 telle que décrite ci-dessus.

### **BUDGET Extension Lotissement Saute Ageasse Exécution budgétaire 2021 - affectation des résultats (en €)**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement 2021	-5 880,00
Recettes fonctionnement 2021	62 731,52
<b>Résultat fonctionnement 2021 (RF-DF)</b>	<b>56 851,52</b>

Résultat de fonctionnement 2021 (RF-DF)	56 851,52
Résultat antérieur reporté 002 (au 31/12/2020)	525 183,16
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>582 034,68</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses investissement 2021	-802 940,00
Recettes investissement 2021	
<b>Solde investissement 2020 (RI-DI)</b>	<b>-802 940,00</b>

Solde d'exécution 2021 (RI-DI)	-802 940,00
Solde d'exécution antérieur reporté 001 (au 31/12/2020)	146 938,11
<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>-656 001,89</b>

Report 002 - section de fonctionnement recettes	582 034,68
Report 001 - section d'investissement dépenses	-656 001,89

### **DÉLIBÉRATION 2022-03-13 : FINANCES – BUDGET ANNEXE – EXTENSION 2 LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021**

Après l'approbation du compte administratif du budget annexe extension 2 du lotissement Saute-Ageasse de l'exercice 2021 où apparaît :

- un résultat d'exploitation cumulé de **0 €**

Résultat d'exploitation reporté de l'exercice N-1	0 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2021	0 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé (A)</b>	<b>0 €</b>

- un déficit d'investissement cumulé de **236 830,62 €**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice N-1	0 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 (déficit)	- 236 830,62 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b>	<b>- 236 830,62 €</b>

Compte tenu du solde nul des restes à réaliser.

Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0 €</b>

Monsieur le Maire a indiqué qu'il n'y a pas lieu de satisfaire un besoin en financement de la section d'investissement.

Dès lors, Monsieur le Maire a proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2021 :	0 €
Report en investissement au 001 sur l'exercice 2021 (déficit) :	236 830,62 €

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe – extension 2 du lotissement Saute-Ageasse 2021 telle que décrite ci-dessus.

### BUDGET Extension 2 Lotissement Saute Ageasse Exécution budgétaire 2021 - affectation des résultats (en €)

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement 2021	-236 830,62
Recettes fonctionnement 2021	236 830,62
<b>Résultat fonctionnement 2021 (RF-DF)</b>	<b>0,00</b>

Résultat de fonctionnement 2021 (RF-DF)	0,00
Résultat antérieur reporté 002	0,00
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses investissement 2021	-236 830,62
Recettes investissement 2021	
<b>Solde investissement 2020 (RI-DI)</b>	<b>-236 830,62</b>

Solde d'exécution 2021 (RI-DI)	-236 830,62
Solde d'exécution antérieur reporté 001	0,00
<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>-236 830,62</b>

Report 002 - section de fonctionnement recettes	0,00
Report 001 - section d'investissement dépenses	-236 830,62

### **DÉLIBÉRATION 2022-03-14 – BUDGET PRIMITIF 2022**

Conformément aux articles L. 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget primitif 2022 proposé par Monsieur le Maire pour la Commune sans augmentation de la fiscalité directe locale.

Budget général - BP 2022 (en €)					
Fonctionnement					
	Dépenses	BP2022		Recettes	BP2022
011	Charges à caractère général	1 318 346,00	002	Exédent antérieur reporté	453 252,71
012	Charges de personnel	2 350 450,00	013	Atténuation de charges	34 900,00
014	Atténuation de produits	80 000,00	042	Opération d'ordre entre sections	-
022	Dépenses imprévues	10 000,00	70	Ventes de produits	234 640,00
023	Virement section investissement	232 324,90	73	Impôts et taxes	3 232 255,00
042	Opération d'ordre entre sections	389 150,00	74	Dotations, subventions	630 804,00
65	Autres charges de gestion courante	378 457,00	75	Autres produits de gestion courante	205 066,19
66	Charges financières	36 000,00	76	Produits financiers	10,00
67	Charges exceptionnelles	400,00	77	Produits exceptionnels	4 200,00
68	Provisions				
	<b>total</b>	<b>4 795 127,90</b>		<b>total</b>	<b>4 795 127,90</b>

Investissement					
	Dépenses	BP2022		Recettes	BP2022
001	Déficit antérieur reporté	11 577,43	001	Excédent antérieur reporté	-
022	Dépenses imprévues	10 000,00	021	Virement section fonctionnement	232 324,90
10	Dotations, fonds divers		10	Dotations, fonds divers	649 589,95
13	Subvention	7 250,00	13	Subventions	138 887,95
16	Emprunts + cautions	189 150,00			
19	Différence sur réalisation	-	024	Produits de cession immo	4 195,05
20	Immobilisations incorporelles	2 031 402,73	16	Emprunts + cautions	1 389 342,83
204	Subvention d'équipement		19	Différence sur réalisation	-
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		28	Amortissements	373 390,00
2046	Attribution compensation invest	86 098,00	48	Compte de régularisation	15 760,00
041	Réintégration études	1 536,00	041	Réintégration études	1 536,00
	Restes à réaliser	873 110,00		Restes à réaliser	405 097,48
	<b>total</b>	<b>3 210 124,16</b>		<b>total</b>	<b>3 210 124,16</b>

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à la majorité des membres présents (5 contre), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 tel que décrit ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION 2022-03-15 – BUDGET ANNEXE – MAISON DE SANTÉ 2022**

Conformément aux articles L. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget annexe 2022 proposé par Monsieur le Maire pour la Maison de Santé.

Budget annexe Maison de santé					
Budget primitif 2022(en €)					
FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES	BP 2022		RECETTES	BP 2022
023	Virt à la section d'investissement	117 311,89	002	Excédent antérieur reporté	14 597,89
011	Charges à caractère général	40 500,00	70878	Produits autres redevables	43 500,00
66	Charges financières	30 520,00	752	Loyers praticiens	111 000,00
67	Charges exceptionnelles		752	Autres loyers	20 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00			
042-68	Amortissements	1 266,00			
	<b>Total</b>	<b>189 597,89</b>		<b>Total</b>	<b>189 597,89</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		BP 2022	RECETTES		BP 2022
001	Déficit reporté	81 820,07	021	Virt de la section de fonctionnem	117 311,89
020	Dépenses imprévues		1068	Excédents de fonctionnement	98 722,70
1641	Emprunt	94 885,00	13	Dotations, fonds divers	
165	Dépôts de garantie	9 400,00	10222	FCTVA	13 900,00
2313	Construction	65 100,00	1641	Emprunts et dettes assimilées	10 604,48
			165	Dépôts de garantie	9 400,00
			040-28	Amortissements	1 266,00
	Restes à réaliser			Restes à réaliser	
	<b>Total</b>	<b>251 205,07</b>		<b>Total</b>	<b>251 205,07</b>

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le budget annexe Maison de santé pour l'exercice 2022 tel que décrit ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION 2022-03-16 – BUDGET ANNEXE – TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES 2022**

Conformément aux articles L. 2221-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget annexe 2022 proposé par Monsieur le Maire pour la Régie de Transport Public de Personnes.

Budget annexe Transport Collectif					
Budget primitif 2022 (en €)					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		BP 2022	RECETTES		BP 2022
60	Achats de fournitures	3 067,07	002	Excédent antérieur reporté	1 783,07
61	Services extérieurs	1 100,00	74	Subvention d'exploitation	5 000,00
042-6811	Amortissement	2 616,00	773	Mandats annulés	
	<b>Total</b>	<b>6 783,07</b>		<b>Total</b>	<b>6 783,07</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		BP 2022	RECETTES		BP 2022
001	Déficit antérieur reporté		001	Excédent antérieur reporté	5 232,00
218-P111	Achats	7 848,00	1068	Excédent de fonctionnement	
			040-2818	Amortissement	2 616,00
	<b>Total</b>	<b>7 848,00</b>		<b>Total</b>	<b>7 848,00</b>



**DÉLIBÉRATION 2022-03-18 – BUDGET ANNEXE – EXTENSION 2 LOTISSEMENT SAUTE AGEASSE 2022**

Conformément aux articles L. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget annexe 2022 proposé par Monsieur le Maire pour l'extension 2 du Lotissement Saute-Ageasse.

<b>Budget Annexe - Extension 2 Lotissement Saute-Ageasse (Creuzeau)</b>					
<b>Budget primitif 2022 (en €)</b>					
<b>Fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<i>article</i>	<i>libellé</i>	<i>BP2022</i>	<i>article</i>	<i>libellé</i>	<i>BP2022</i>
6015	Achat de terrains		7133/042	Variation des en-cours de biens	289 000,00
6045	Frais d'études	17 000,00	796-043	Transfert de charges financières	7 000,00
605	Achat matériel, équipement, travaux	265 000,00			
627	Services bancaires	2 000,00			
66111	Intérêts emprunt	5 000,00			
608-043	Frais accessoires sur terrain	7 000,00			
	<b>Total</b>	<b>296 000,00</b>		<b>Total</b>	<b>296 000,00</b>
<b>Investissement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<i>article</i>	<i>libellé</i>	<i>BP2022</i>	<i>article</i>	<i>libellé</i>	<i>BP2022</i>
001	Déficit reporté	236 830,62	1641	Emprunt	525 830,62
3351/040	En-cours de production de biens - terrains				
3354/040	En-cours de production de biens - Etudes	17 000,00			
3355/040	En-cours de production de biens - travaux	265 000,00			
33586/040	Frais financiers	7 000,00			
	<b>Total</b>	<b>525 830,62</b>		<b>Total</b>	<b>525 830,62</b>

La commission des Finances a émis à la majorité des membres présents un avis favorable lors de sa séance du 16 mars 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le budget annexe pour l'extension 2 du Lotissement Saute-Ageasse pour l'exercice 2022 tel que décrit ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION 2022-03-19 : TRAVAUX EFFECTUÉS EN RÉGIE – IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que les opérations suivantes concernent des travaux qui vont être ou ont été effectués par les agents municipaux :

<b>Progr.</b>	<b>Compte</b>	<b>Fonction</b>	<b>Désignation travaux</b>	<b>Montant estimé</b>
2313	P218	414	Pose de jeux à l'aire de loisirs	1 000,00 €
2188	P254	211	Pose d'un jeu à P. Kergomard	1 000,00 €
2188	P261	255	Pose de jeux au centre de loisirs	500,00 €

2313	P269	91	Pose d'un digicode au marché couvert	500,00 €
2315	P215	820	Pose d'une borne foraine Rue Persault	800,00 €
2313	P215	813	Réfection des sanitaires de la place Charles de Gaulle (peinture, pose bornes, pose jeux)	2 000,00 €
2315	P215	820	Platelage bois des quais	8 000,00 €
2158	P258	026	Table de tri cimetière Roc	1 500,00 €
2313	P256	314	Fournitures mise en conformité électrique salle des fêtes/auditorium	500,00 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'IMPUTER** directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant, sur les comptes énumérés ci-dessus.

***DÉLIBÉRATION 2022-03-20 : GRAND-COGNAC – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS DE MISE EN CONFORMITÉ DANS LES ÉCOLES DE LA COMMUNE DE JARNAC***

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac s'était engagée à réaliser les travaux de mise en conformité d'accessibilité et de contrôle de la qualité de l'air dans toutes les écoles du territoire avant le transfert de la compétence scolaire.

Ces travaux n'ayant pu être tous effectués avant le 31 décembre 2018, il a été conclu une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'exécution de ces derniers, approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 avril 2019.

Les travaux sont financés par la Communauté d'Agglomération par un dispositif de versement de contribution et de réaffectation dans l'attribution de compensation.

Les travaux étant désormais achevés, il convient d'en acter le montant définitif par voie d'avenant.

Monsieur le Maire a donné lecture de l'avenant.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les termes de l'avenant, ci-joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

***DÉLIBÉRATION 2022-03-21 : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT – SERVICE ADMINISTRATIF***

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire a rappelé que par délibération en date du 20 septembre 2021, le Conseil Municipal décidait la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un surcroît de travail au service administratif.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs existant,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et compte tenu de la nécessité de pérenniser ce poste, le Conseil Municipal décide :

- **DE CRÉER**, à compter du 1er avril 2022, un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

***DÉLIBÉRATION 2022-03-22 : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ***

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.332-23-1°,  
Considérant qu'il est nécessaire, suite au départ fin mars de l'agent en charge de la conduite de la navette municipale, de recruter un agent sur un poste d'adjoint technique territorial en contrat à durée déterminée pour une période de 9 mois à temps non complet (17.50 H/semaine),

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE CRÉER**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

***DÉLIBÉRATION 2022-03-23 : CRÉATION DE 2 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – SERVICES TECHNIQUES***

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23-2°,

Considérant que les besoins des services techniques peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un surcroît d'activité saisonnier,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE CRÉER** 1 emploi au service voirie à temps complet du 1er avril 2022 au 31 août 2022 sur le grade d'adjoint technique territorial

- **DE CRÉER** 1 emploi au service espaces verts à temps complet du 1er mai 2022 au 30 septembre 2022 sur le grade d'adjoint technique territorial
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La rémunération des agents sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

***DÉLIBÉRATION 2022-03-24 : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – MUSÉE***

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 332-23-2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service culturel : ouverture du musée Donation François MITTERRAND,

Monsieur le Maire a proposé de créer un emploi non permanent sur un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires allant du 2 mai 2022 au 18 septembre 2022 inclus.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE CRÉER**, à compter du 2 mai 2022, un emploi non permanent sur un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

***DÉLIBÉRATION 2022-03-25 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES MONITEURS DE LA POLICE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LA FORMATION À L'ENTRAÎNEMENT AU MANIEMENT DES BÂTONS DE POLICE, GÉNÉRATEURS AÉROSOLS INCAPACITANTS OU LACRYMOGÈNES ET TECHNIQUES PROFESSIONNELLE D'INTERVENTION POUR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE***

Vu l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 3 août 2007 modifié par arrêté du 23 décembre 2020, relatif aux formations à l'armement des agents de police municipale et aux certificats de moniteur de police municipale en maniement des armes et de moniteur de police municipale en bâtons et techniques professionnelles d'intervention.

La réglementation impose aux policiers municipaux amenés à être dotés d'armes de suivre une formation préalable à l'armement, assurée par le C. N. F. P. T., puis une formation à l'entraînement. Les deux agents de la Police Municipale étant porteurs d'un armement de type catégorie D (bombe lacrymogène et bâtons télescopiques), une formation « entraînement aux maniements des armes » est nécessaire.

Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de contractualiser avec l'association Moniteurs Police de la Fonction Publique Territoriale.

Après avoir délibéré à la majorité des membres présents (3 contre et 1 abstention), le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Moniteurs Police de la Fonction Publique Territoriale, portant sur la formation à l'entraînement au maniement des bâtons de police, générateurs aérosols incapacitants ou lacrymogènes et techniques professionnelles d'intervention pour les agents de police municipale, annexée à la présente délibération ;
- **MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

***DÉLIBÉRATION 2022-03-26 : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE***

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante que la police municipale de Jarnac est dotée du procès-verbal électronique (PVE) qui a remplacé la contravention papier.

Ce processus conduit par l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) porte sur la dématérialisation complète de la chaîne contraventionnelle des amendes des 4 premières classes qui devient plus rapide et sécurisée. Lors de la constatation d'une infraction, l'agent la relève avec un outil dédié (PDA, tablette ou PC), les données sont ensuite télétransmises depuis le service verbalisateur au CNT (centre National de Traitement).

Les principaux objectifs du PVE sont donc la dématérialisation du recueil des infractions par :

- la rationalisation de l'organisation et la sécurisation des procédures,
- l'assurance de l'équité entre les contrevenants,
- l'augmentation du taux de paiement des amendes,
- l'amélioration des conditions de travail des agents sur le terrain,
- la centralisation et l'automatisation du traitement des procès-verbaux,
- l'allègement de la charge administrative du service verbalisateur,
- la modernisation et la multiplication des moyens de paiement (CB, timbre dématérialisé, virement...),
- l'information complète du contrevenant.

Pour la ville, les avantages sont :

- l'enregistrement électronique des données permet d'éviter les erreurs de transcription,
- les tâches administratives sont allégées (ressaisie des souches, régie de recettes...)
- l'envoi de l'avis de contravention (ACO) et le traitement centralisé des paiements sont effectués par le CNT de Rennes,
- la réception et l'enregistrement des contestations sont effectuées par le CNT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122.22,  
CONSIDÉRANT l'intérêt pour la ville de Jarnac la dématérialisation du traitement des amendes,

Il convient de conventionner avec l'État (Cf. annexe).

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention avec la Préfète de la Charente agissant pour le compte de l'ANTAI relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur la commune de Jarnac, en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION 2022-03-27 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION ARTS JARNAC FESTIVAL**

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que l'association Arts Jarnac Festival organise sur le territoire des évènements artistiques et culturels dans des petites villes et en milieu rural. Ils ont notamment organisé un évènement le 15 décembre 2021 avec un parcours artistique dans différents lieux de Jarnac.

Les crédits sont inscrits au BP 2022 sur le compte 6574.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 500,00 euros à l'association Arts Jarnac Festival ;
- **MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Maire à la signature de tous documents afférents à cette décision.

**DÉLIBÉRATION 2022-03-28 : TARIFS SPECTACLE DE STAND-UP (HUMOUR) – SAMEDI 11 JUIN 2022**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que, dans le cadre des animations 2022, le service culturel de la ville a programmé un spectacle de stand-up (plateau d'humoristes) le samedi 11 juin 2022 à 18h à l'auditorium.

Quatre artistes feront un passage d'environ 15 minutes chacun : Laura DOMENGE, Marine BAOUSSON, Certe MATHURIN, et François GUEDON. A noter que François GUEDON est originaire des Charentes.

Le tarif proposé est le suivant : 15€ tarif plein  
Gratuit moins de 18 ans

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les tarifs proposés par la Commission Culture et Communication pour le spectacle de stand-up (plateau d'humoristes).

**DÉLIBÉRATION 2022-03-29 : DEMANDE DE SUBVENTION – SPECTACLE DE STAND-UP (HUMOUR) – SAMEDI 11 JUIN 2022**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que, dans le cadre des animations 2022, le service culturel de la ville a programmé un spectacle de stand-up (plateau d'humoristes) le samedi 11 juin 2022 à 18h à l'auditorium.

Le budget prévisionnel de cet évènement est de 7.000,00 €.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Charente une subvention de 2.000,00 €.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Charente une subvention de 2.000,00 €.